

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, 58 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE.

Et L'Association **PEGASE**, association loi 1901, c/o Eurocopter 13725 MARIGNANE CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Alain ROLAND.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Organisé les **20 et 21 mai 2010** au Palais des Congrès du parc Chanot à Marseille, le Forum de l'Innovation est un événement qui a pour objectif de **valoriser «l'écosystème de l'innovation régional»** et de **tisser des liens** entre les pôles de compétitivité régionaux, les acteurs de l'innovation et les entreprises, notamment les PME et les TPE.

C'est également un moyen de **promouvoir l'image de territoires innovants** qui parient sur l'économie de la connaissance et de valoriser l'action de l'ensemble des partenaires. Les **convergences technologiques** potentielles locales seront mises en lumière.

Ce projet de manifestation dédiée aux acteurs de l'innovation en direction de l'entreprise est né d'un triple constat :

- De très nombreux dirigeants de PME et de TPE, y compris ceux évoluant dans des secteurs innovants, ne **connaissent pas encore ou très mal** les pôles de compétitivité et les diverses possibilités de s'appuyer sur les compétences académiques pour soutenir leur développement et notamment leur R&D.
- Nécessité de **décloisonner les filières** et de développer des ponts entre les acteurs des différents pôles et entre les pôles et l'ensemble du tissu économique.
- **Désaffection** des filières scientifiques par les jeunes étudiants.

Le forum de l'innovation est une **initiative multi-pôles** avec notamment le pôle Pégase (aéronautique) qui est chef de file et qui assure le portage de cet événement.

La manifestation sera coupée en 2 temps forts :

➤ ***Une journée Entreprise***

Une **convention de l'innovation** qui rassemblera notamment les pôles de compétitivité SCS, OPTITEC, EuroBiomed, CapEnergies, Risques, Pégase, Mer, PASS, PEIFL ainsi que d'autres acteurs évoluant dans cette interface recherche/entreprises (Incubateur, Label Carnot, structure de valorisation des Universités, etc...)

Chaque exposant disposera d'un **espace showroom** aménagé où il pourra présenter ses activités au travers d'expositions, de présentations vidéo ou multimédia et mettra en valeur une réalisation ou un projet remarquable et représentatif (maquette, démonstration, etc.)

Pour les entreprises visiteuses, la convention permettra d'organiser un agenda de rendez-vous avec les pôles en fonction des attentes exprimées lors de la prospection.

Des ateliers / tables rondes ciblés seront proposés par les pôles qui devront déterminer les thèmes en amont afin de mobiliser les entreprises concernées dans chacune des filières (thématique industrielle, technologique ou financière).

➤ **Une journée étudiante**

Consacrée aux étudiants et lycéens qui seront invités à découvrir, aux travers des projets présentés par les pôles et les laboratoires, les débouchés proposés par les filières scientifiques. Le niveau d'implication du rectorat sera déterminant pour la réussite de cette journée.

➤ **Un prix de l'innovation Marseille Provence Métropole**

Pour clôturer la journée « Entreprise », un prix de l'innovation récompensera un projet technologique emblématique qui a une implication et des retombées sur le territoire de MPM.

Cette manifestation s'adressera à deux publics bien ciblés :

➤ **La cible principale :**

Le monde économique et notamment les Pme et Tpe régionales et nationales qui pourront découvrir et tisser des liens avec les pôles et les laboratoires. Les entreprises visées seront celles qui ne gravitent pas « naturellement » autour des différents pôles, mais aussi les entreprises actives dans certains pôles et intéressées à rencontrer les entreprises d'autres filières.

➤ **La cible secondaire :**

Les lycéens et étudiants qui pourront découvrir des secteurs scientifiques performants et attractifs de MPM.

Cet événement est l'opportunité de mettre en exergue les actions de soutien, de financement et d'animation que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole opère dans le cadre de sa **stratégie de développement par l'économie de la connaissance**.

Il s'agit d'une manifestation de niveau régional qui se déroule à Marseille et qui qualifie la politique de MPM sur l'écosystème de l'innovation, en s'adressant directement à des Pme/Pmi qui veulent innover.

Par ailleurs, c'est l'opportunité pour MPM :

- D'accueillir et se positionner comme partenaire principal d'un événement d'envergure dédié aux convergences technologiques.
A cet égard, la remise du prix de l'innovation Marseille Provence Métropole, par le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, sera un moment fort de l'opération.
- Contribuer à la mise en réseau des acteurs de l'innovation partenaires de Marseille Provence Métropole.
- D'apporter une visibilité dans le paysage des acteurs de l'innovation auprès des entreprises.
- De plus, le forum de l'innovation pourra être exploité par la DDEAI pour réaliser une opération de prospection nationale couplée à cet événement.

Il est proposé en 2010, la subvention de 40 000 euros pour le portage et l'organisation du Forum de l'Innovation.

Article 2 : Les engagements de PEGASE

L'association PEGASE s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion du Forum de l'Innovation et en particulier :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel du Forum de l'Innovation s'élève à 173 500 Euros.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 40 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 40 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de l'association PEGASE de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives au portage et à l'organisation du Forum de l'Innovation, une subvention d'un montant de 40 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à l'association PEGASE sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de la banque Crédit Agricole – Caisse Régionale Alpes Provence :

Banque	Guichet	Compte	Rib
11306	00034	99708230000	46

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour l'Association PEGASE
Le Président

Eugène CASELLI

Alain ROLAND